



Service civique en gendarmerie nationale

Fiche de mission - *Appui et soutien dans le cadre de la mise en place de la Maison de la Protection des Familles (MPF) d'Indre-et-Loire*

1- Description de la mission :

Le volontaire du service civique est placé auprès de l'officier adjoint commandement.

À ce titre, il :

- assiste les gendarmes habituellement en charge des missions de prévention, au sens large ;
- intervient en soutien des militaires chargés des actions d'information et de prévention au bénéfice de tous les publics (jeunes, victimes de violences intra-familiales, personnes âgées, commerçants, professions de santé et autres professions exposées) ;
- sensibilise ces publics aux risques auxquels ils peuvent être exposés au quotidien ainsi qu'aux risques inhérents à certaines professions ;
- participe, en appui de l'officier adjoint commandement et du commandant de la Maison de la Protection des Familles, à la transmission d'informations claires, précises et de nature à prévenir les actes de délinquance, en s'appuyant sur les supports pédagogiques et plaquettes destinées au public (ex. : prévention des discriminations, de la radicalisation, des addictions et comportements à risques, des usages numériques à risque) ;
- réalise et actualise des supports pédagogiques notamment dans le cadre de la montée en puissance de la MPF ;
- participe aux actions, concrètes sur le terrain, de prévention de la délinquance et de communication conduites dans les communes.

2- Complémentarité de la mission avec les activités des personnels permanents :

Le volontaire du service civique vient compléter le dispositif existant, il a vocation à apporter un éclairage et une expérience extérieurs à l'institution dans le cadre des actions de prévention qui sont menées au bénéfice des jeunes et peut éventuellement apporter un regard « jeune », formuler des propositions susceptibles d'enrichir le contenu des interventions et d'étayer les messages de prévention délivrés.

3- Lieu(x) d'intervention(s) :

Département de l'Indre-et-Loire. Ces missions peuvent s'exercer au sein des structures gendarmerie mais également sur le terrain en divers lieux : maisons de retraite, établissements scolaires, entreprises, milieu associatif.

4- Durée du contrat : 6 mois à partir du mois de juin 2021

5- Profil attendu pour le poste :

Mission exigeant de réelles qualités d'écoute et d'initiative, un sens développé du contact et du service public, qui soumet son titulaire à des obligations particulières de confidentialité, de loyauté et de rigueur.

Titulaire du permis de conduire

6- Tutorat :

L'officier adjoint commandement l'oriente selon les besoins spécifiques en matière de prévention de la délinquance exprimés localement (CLAP de la compagnie de TOURS, MPF, brigades territoriales autonomes, communautés de brigades, brigades motorisées, référent sûreté).

Un gradé de la MPF est désigné comme tuteur. Celui-ci a bénéficié de la formation obligatoire et met en pratique les conseils et les prescriptions du « Guide méthodologique » spécialement conçu par l'Agence du service civique. Son rôle est d'accompagner le volontaire tout au long de son contrat en organisant son accueil, son intégration au service, sa formation à ses missions, le suivi et l'évaluation de son activité et en préparant avec lui son projet d'avenir.

7- Modalités de la phase de préparation à la mission :

La formation est assurée, dans chaque cas, par les autorités d'emploi.

Le volontaire bénéficiera d'une formation civique et citoyenne comprenant deux volets :

- un volet théorique ayant pour objectif de le sensibiliser aux enjeux de la citoyenneté (valeurs de la République, organisation administrative et judiciaire des institutions, grandes questions de société,...) ;
- un volet pratique sous la forme d'une formation aux premiers secours. L'organisation de cette formation est confiée à l'un des organismes agréés par l'agence du service civique ou en interne à un personnel de la gendarmerie disposant des qualifications nécessaires.

Le volontaire du service civique sera également sensibilisé sur l'organisation et le fonctionnement de la gendarmerie nationale ainsi que sur les règles de déontologie et le devoir de réserve.